

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 MAI 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze mai, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq mai deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 5 mai 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (3) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20230511_06

Cession à la SCI AE2S IMMO – Zone de la Daunière – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la société dénommée SCI AE2S IMMO dont le siège social est situé à Montaigu-Vendée (85600), 5 B Rue des Chaumes, représentée par Monsieur Stéphane PEROT, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale d'environ 1 267 m² à prendre dans la parcelle cadastrée 217 section YA numéro 370p située à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, Zone d'activités La Daunière Nord. Cette acquisition permettrait à l'entreprise de construire un bâtiment à vocation artisanale d'une surface maximale de 350 m².

Le bureau est invité à décider de la vente d'un terrain d'une contenance totale d'environ 1 267 m² à prendre dans la parcelle cadastrée 217 section YA numéro 370p située à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, Zone d'activités La Daunière Nord au profit de la société dénommée SCI AE2S IMMO dont le siège social est situé à Montaigu-Vendée (85600), 5 B Rue des Chaumes, représentée par Monsieur Stéphane PEROT ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix principal de 25,00 € hors taxes le mètre carré.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DEL20230403_09 du Conseil d'agglomération en date du 3 avril 2023 relative à la tarification du forfait raccordement appliqué aux terrains en vente sur les Zones d'Activités Economiques ;

Vu l'avis des domaines n°2023-85146-28507 en date du 3 mai 2023 ;

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

26 MAI 2023

S'LO

ID : 085-200070233-20230511-DEL20230511_06A-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Cède à la société dénommée SCI AE2S IMMO dont le siège social est situé à Montaigu-Vendée (85600), 5 B Rue des Chaumes, représentée par Monsieur Stéphane PEROT ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale d'environ 1 267 m² à prendre dans la parcelle cadastrée 217 section YA numéro 370p située à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, Zone d'activités La Daunière Nord,
- Cède cette parcelle au prix de 25,0000 € hors taxes le mètre carré :
 - Prix d'achat du terrain nu 6,5000 € le m²
 - Prix de vente HT 25,0000 € le m²
 - Marge HT 13,5000 € le m²
 - TVA sur marge 2,7000 € le m²
 - Marge TTC 16,2000 € le m²
 - Soit un prix de vente TTC de 27,7000 € le m²
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente, et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 25/05/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*